

# VILLE DE LATUQUE

# VOTRE MUNICIPALITÉ VOUS INFORME

## SÉCURITÉ INCENDIE

### Attention aux feux de forêt

Toutes les conditions favorables aux feux de forêt sont réunies cette année. Les feux de broussaille ont d'ailleurs déjà commencé. Nous vous rappelons qu'il est interdit de faire un feu à ciel ouvert en milieu urbain et que pour le faire en milieu rural, vous devez demander un permis à notre Service incendie (gratuit). Si vous faites du brûlage sans permis, vous pourriez recevoir un constat d'infraction.

Ne jetez pas de mégots de cigarette en bordure d'une route ou d'un sentier, ne faites pas de feux de branches ou de gazon et limitez vos activités extérieures avec des véhicules motorisés si la situation devient critique. À chaque printemps, il y a en moyenne 144 incendies de forêt qui sont déclenchés au printemps par l'activité humaine.

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### Dégel des routes forestières

Le dégel en forêt est commencé. Rappelez-vous que si vous circulez en forêt au printemps, il y a un risque d'enlèvement. Assurez-vous d'avoir le véhicule adéquat et l'équipement nécessaire pour faire face à une situation d'urgence. Consultez la section Info-travaux de notre site Web pour savoir s'il y a des contraintes à la circulation lors de votre séjour.

### Appel de projets pour aider les villégiateurs

Si vous faites partie d'une association de villégiateurs qui désire déposer un projet pour obtenir du financement dans le cadre de la politique d'aide aux villégiateurs de la municipalité, sachez que vous avez jusqu'au 15 avril 2024 pour le faire. Même chose pour le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), dont la date limite pour déposer un projet est le 30 avril 2024.

## FINANCES

### 1<sup>er</sup> versement de taxes

La date d'échéance pour faire votre premier paiement de taxes cette année est le 5 avril 2024. Nous vous encourageons à faire votre paiement par Internet en utilisant le service de paiement de factures de votre institution financière. Pour connaître tous les modes de paiement possibles, consultez notre site Web.

## LOISIRS ET CULTURE

### Appel de projets culturels

Dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2024 entre notre municipalité et le ministère de la Culture et des Communications du Québec, un premier appel de projets a été lancé, afin d'appuyer des initiatives culturelles qui mettront en valeur la créativité des gens de La Tuque. La date limite pour soumettre un projet est le lundi 8 avril 2024.

### Soirée Cœur & Passion

C'est le mercredi 24 avril prochain qu'aura lieu la Soirée Cœur & Passion pour honorer les bénévoles de l'agglomération de La Tuque. Alain Choquette fera la portion spectacle. Les organismes et clubs ont jusqu'au vendredi 12 avril pour réserver des billets pour leurs bénévoles auprès de notre Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire, dont les bureaux sont à la gare.

## COMMUNICATIONS

### Congés de Pâques

Prenez note que nos bureaux municipaux seront fermés le vendredi 29 mars, ainsi que le lundi 1<sup>er</sup> avril pour Pâques. Quand nos bureaux sont fermés, si vous vivez une urgence qui nécessite l'intervention des Travaux publics, appelez au garage municipal au 819 523-7661 et suivez les instructions de la boîte vocale.

### Produits d'hygiène féminine

Afin de promouvoir l'utilisation de produits d'hygiène féminine durables, pour réduire le volume de matières résiduelles à l'enfouissement et répondre à la demande de citoyennes, notre municipalité a mis en place un programme de remboursement à l'achat. La Ville rembourse 50 % de la facture pour un maximum de 50 \$ par personne. Ce programme s'ajoute à celui des couches lavables pour enfants. Ils sont tous les deux administrés par notre partenaire, la Ressource Parent-Ailes.

## GREFFE

### Avis publics

Tous les avis publics de la Ville de La Tuque peuvent être consultés au [www.latuque.ca](http://www.latuque.ca) ou sur le babillard de l'hôtel de ville.

*Consultez-les régulièrement pour ne rien manquer!*

## CONSEIL MUNICIPAL

### Résumé des assemblées publiques du 19 mars 2024

*N. B. Les assemblées publiques du conseil d'agglomération et du conseil municipal peuvent être visionnées en différé sur notre page YouTube La Tuque Ville dans la section En direct.*

- Le conseil d'agglomération a procédé à la nomination des membres du comité de priorisation du Fonds de gestion des terres publiques qui est le comité consultatif qui analyse les projets soumis dans le cadre de la politique d'aide aux villégiateurs. Il a aussi accepté de verser de l'aide financière à un 13<sup>e</sup> projet dans le cadre du budget jeunesse.
- Les élus ont également procédé à l'adoption de la révision de la politique environnementale et du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, deux documents qui feront l'objet de présentations publiques au cours des prochaines semaines partout dans l'agglomération.
- Le conseil municipal a procédé à l'embauche de 12 nouveaux pompiers à temps partiel pour les casernes de La Tuque et de Lac-Édouard. Il a également officialisé la nomination du pont sur le chemin Wayagamac qui permet de traverser la Petite rivière Bostonnais, qui portera désormais le nom de Jean-Baptiste Mercier, ainsi que la nomination du chemin des Geais-Bleus dans le secteur du chemin Moisan.
- Le conseil municipal a autorisé la vente d'un terrain de la rue Commerciale au Conseil de la Nation Atikamekw. Il s'agit du terrain où se trouve actuellement la Place des artisans. Les élus ont également procédé à la nomination du conseiller Claude Gaudreault à titre de maire suppléant pour les neuf prochains mois.
- Les élus ont aussi procédé à l'adjudication de plusieurs contrats, dont celui du pavage du boulevard Ducharme entre les rues Bellevue et des Acacias.



### SERVICE D'ALERTE MUNICIPALES

**Pour être informé quand ça compte!**  
Faites la mise à jour de votre dossier ou inscrivez-vous en ligne au [latuque.ca](http://latuque.ca).

